

DEMANDE DE DÉROGATION RECONNAISSANCE D'UN CAS DE FORCE MAJEURE 2024

Pour la rotation des cultures sur terres arables au titre de la BCAE 7 et de l'écorégime voie des pratiques

Pacage : 051.....	
Nom ou raison sociale de la structure :	Nom / Prénom du demandeur (si différent) :
Email :	
Tél portable :	

Cette dérogation est à demander seulement dans les deux cas suivants :

- **pour l'écorégime** : quand la non implantation des cultures d'hiver empêche d'obtenir le nombre de points
- **pour la BCAE 7** : quand la non implantation des cultures d'hiver empêche la rotation annuelle sur 35% de la surface en cultures

J'atteste sur l'honneur que les intempéries climatiques intenses depuis fin octobre 2023 et qui se sont poursuivies durant le début de l'année 2024, ont eu pour conséquence d'empêcher l'implantation des cultures d'hiver sur certaines de mes parcelles.

Je demande à la DDT de la Marne de prendre en compte les cultures d'hiver qui auraient dû être déclarées dans mon dossier PAC 2024, dans les zones où les cultures d'hiver n'ont pas pu être implantées car les sols étaient impraticables en raison des intempéries de l'automne sur les parcelles impactées suivantes : (tableau à compléter au verso).

